

Les animaux dans la ville

- [Caniparc](#)
- [Chiens en laisse](#)
- [CARTE "J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI"](#)



Caniparc

Le caniparc situé, plaine Léon-Blum, est ouvert à tous les chiens et à leurs propriétaires ! En accès libre, il permet à nos amis à quatre pattes de gambader en toute liberté sur près de 2400m². Un terrain très vaste et naturel où on peut y trouver des troncs d'arbres, un terrain vallonné, de l'herbe et une fontaine à eau.

Quelques règles de savoir vivre et de bon sens s'appliquent dans cet espace comme partout ailleurs, dont le ramassage des déchets et des déjections canines. Leurs déjections doivent être ramassées sous peine d'amende (68€).

Chiens en laisse

Tout les chiens, sans exception, doivent être tenus en laisse dans la Ville de Grand Quevilly et à ses abords.

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de savoir-vivre, lorsque vous promenez vos animaux, pensez à ramasser leurs déjection. Si vous possédez un chien d'attaque (1^{ère} catégorie) ou de garde et de défense (2^e catégorie), vous devez impérativement le déclarer à la Mairie et le museler.



CARTE "J'AI UN ANIMAL SEUL CHEZ MOI"

Qu'arrivera-t-il à votre animal domestique s'il vous arrive quelque chose ? Pour éviter d'ajouter un stress supplémentaire dans une situation déjà difficile, la Ville a créé et mit à disposition une carte visant à signaler à tous les intervenants, en cas d'accident, la présence d'un animal de compagnie chez vous.

[Cliquez ici pour connaître le fonctionnement de la carte et la télécharger.](#)